

## Les effets liés aux voies de pénétration du produit

	Voie cutanée	Voie digestive	Voie respiratoire	Voie oculaire
<b>Toxicité aiguë</b> pour l'organisme	<b>R27</b> : très toxique par contact avec la peau	<b>R28</b> : très toxique par ingestion	<b>R26</b> : très toxique par inhalation	
	<b>R24</b> : toxique par contact avec la peau	<b>R25</b> : toxique par ingestion	<b>R23</b> : toxique par inhalation	<b>RSh1</b> : toxique par contact oculaire
	<b>R21</b> : nocif par contact avec la peau	<b>R22</b> : nocif par ingestion	<b>R20</b> : nocif par inhalation	
	<b>NC : produits Non Classés.</b> Le dossier d'homologation n'a pas mis en évidence de danger pour l'utilisateur.			
<b>Effets locaux =</b> effets directs, sur la zone de contact avec le produit	<b>R35</b> : provoque de graves brûlures Destructions tissulaires dans toute la profondeur de la peau en moins de 3 minutes			<b>R41</b> : Risques de lésions oculaires graves. Opacité cornéenne grave (donc perte de vue) et lésions graves de l'iris.
	<b>R34</b> : Provoque des brûlures Destructions tissulaires dans toute la profondeur de la peau en moins de 4 heures			<b>R36</b> : irritant pour les yeux Rougeurs, opacité cornéenne...
	<b>R38</b> : irritant pour la peau		<b>R37</b> : irritant pour les voies respiratoires	
	<b>RSh3</b> : le contact avec les vapeurs peut provoquer des brûlures de la peau et des yeux			<b>RSh3</b> : le contact avec les vapeurs peut provoquer des brûlures de la peau et des yeux.
Une phrase peut en cacher une autre : R34 ou 35 rendent facultative R41				
<b>Effets sensibilisants =</b> produits allergisants	<b>R43</b> : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le contact avec ce produit peut provoquer le développement d'une allergie (eczéma ou urticaire).		<b>R42</b> : peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Le contact avec ce produit peut provoquer le développement d'un asthme, d'une rhinite...	
	<b>RSh2</b> : peut entraîner une photosensibilisation			
	Une phrase de risque peut en cacher une autre! R42 rend facultative R43			
<b>Effets spécifiques</b> des solvants	<b>R66</b> : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau	<b>R65</b> : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion	<b>R67</b> : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges	

## Les effets non liés aux voies de pénétration du produit

<b>Effets cancérogènes</b> à long terme	<b>R45</b> : peut provoquer le cancer ou <b>R49</b> : peut provoquer le cancer par inhalation. • Substance que l'on sait cancérogène pour l'homme. Etudes épidémiologiques le confirmant. • Substance devant être assimilée à une substance cancérogène. Cette présomption se fonde sur des études appropriées à long terme sur l'animal (2 études positives dans deux espèces animales différentes).
	<b>R 40</b> : effet cancérogène suspecté, preuve insuffisante. Au moins une seule étude a montré que le produit entraîne des cancers chez une seule espèce animale. La substance est donc préoccupante pour l'Homme. Mais il subsiste un doute d'où « preuve insuffisante ». Pour les produits d'avant 2004, R40 se traduit par « possibilité d'effets irréversibles ».
<b>Effets mutagènes</b> à long terme (entraîne une mutation génétique, héréditaire ou non)	<b>R46</b> : peut provoquer des altérations génétiques héréditaires • Substance que l'on sait mutagène pour l'homme. Etudes épidémiologiques le confirmant. • Substance devant être assimilée à une substance mutagène. Cette présomption se fonde sur des études appropriées à long terme sur l'animal (2 études positives dans deux espèces animales différentes).
	<b>R68</b> : Possibilités d'effets irréversibles (défauts non héréditaires ou héréditaires sans preuve suffisante). • Substance préoccupante pour l'homme en raison d'effets mutagènes possibles mais pour laquelle les informations disponibles ne permettent pas une évaluation satisfaisante. Au moins une seule étude positive dans une seule espèce animale. • Attention R 68 possède un autre sens : possibilité d'effet irréversible en une seule exposition.
<b>Toxiques pour la reproduction</b>	<b>R60</b> : peut altérer la fertilité et <b>R61</b> : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. • Substance connue pour altérer la fertilité chez l'homme ou pour provoquer des effets toxiques sur le développement de l'enfant. Etudes épidémiologiques le confirmant. • Substance devant être assimilée à une substance pouvant altérer la fertilité chez l'homme ou provoquer des effets toxiques sur le développement de l'enfant. (2 études positives dans deux espèces animales différentes).
	<b>R62</b> : risque possible d'altération de la fertilité et <b>R63</b> : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Au moins une étude a montré que le produit provoque ces troubles dans une seule espèce animale. La substance est donc préoccupante pour l'Homme. Le début de la grossesse, temps de formation des organes, est une période particulièrement sensible. Tout contact avec de tels produits doit être proscrire, notamment durant cette période, mais aussi tout au long de la grossesse. Attention au contact indirect avec les produits : travail à côté d'un traitement en cours, retour trop précoce dans une zone traitée...
<b>Autres effets</b> à long terme	<b>R33</b> : dangers d'effets cumulatifs : N'indique pas le risque encouru mais l'accumulation de la substance dans l'organisme (que cette accumulation soit dangereuse ou non pour la santé de l'utilisateur).
	<b>R48</b> : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (ou répétée). Cette phrase est utilisée pour les risques à long terme autres que cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. On ne connaît pas bien la nature de ces risques. « on » signifie l'utilisateur. La commission qui a classé ce produit R48 en sait très bien la raison, mais celle-ci n'est pas portée à la connaissance de l'utilisateur (ni des préventeurs). Ce peut être la lésion d'organes tels que la thyroïde, le foie, le rein... La phrase R48 est complétée par la voie d'entrée pour laquelle l'exposition est connue comme dangereuse et par l'indication du niveau de danger (très toxique, toxique ou nocif). Exemple : R48/23 : toxique, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (ou répétée) par inhalation. R48/20 : nocif, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (ou répétée) par inhalation.
<b>Effets irréversibles</b> en une seule exposition	<b>R39</b> : possibilité d'effets irréversibles très graves. Il existe des preuves très nettes que des dommages irréversibles très graves autres que cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction peuvent être provoqués par une seule exposition. Elle est associée à la phrase de risque concernant la voie d'exposition.
	<b>R68</b> : possibilité d'effets irréversibles. Il existe des preuves très nettes que des dommages irréversibles autres que cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction peuvent être provoqués par une seule exposition. Elle est associée à la phrase de risque concernant la voie d'exposition : R68/ Attention, quand R68 n'est pas associé à la voie d'exposition, elle possède un autre sens : Possibilités d'effets mutagènes irréversibles (voir plus haut)

Chaque produit phytosanitaire a été testé pour chacun de ces risques. Un produit non classé (indiqué NC ou sans phrase de risque) a subi tous ces tests et n'est classé pour aucun risque. L'achat d'un produit non classé sera préférable à l'achat d'un produit classé, car il présente moins de danger pour l'homme.

**Au moment d'acheter vos produits, supprimez en priorité les produits classés... :**

- R41** : risques de lésions oculaires graves
- R43** : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R42** : peut entraîner une sensibilisation par inhalation
- R40** : effet cancérogène suspecté – preuve insuffisante

**R48** : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée ou répétée.

- R62** : risque possible d'altération de la fertilité
- R63** : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

**... vous diminuerez les risques pour votre santé.**

